

Assemblée Générale du SNCAO-GA du jeudi 25 avril 2024

Rapport financier pour l'exercice 2023

- - - - -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En collaboration avec FIDUCIAIRE GESTORIA, notre cabinet d'expertise comptable, nous avons préparé ce bilan financier.

Nous pouvons vous assurer que cette année, comme à l'accoutumée, la comptabilité a été suivie de près par nos soins.

Le rôle du Trésorier n'est pas toujours facile, il est en permanence à jongler entre ce qu'il est possible de réaliser et ce qui ne l'est pas. Tout cela, bien entendu, pour des raisons d'ordre budgétaire.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, sachez simplement que nous veillons scrupuleusement aux différents engagements financiers de notre Syndicat et continuons à le faire pour la bonne marche de notre organisation professionnelle.

En 2023, comme d'ailleurs en 2022, nous avons avec notre Président, examiné les postes qui pouvaient être revus à la baisse.

Nous allons continuer à observer de façon critique ceux qui nous paraissent un peu élevés, compte tenu de la conjoncture.

S'il y a un effort à faire, il ne doit pas venir seulement de notre part mais aussi de celle de nos partenaires.

Nous pouvons vous assurer que les membres du Conseil veillent au bon fonctionnement financier de notre Syndicat.

Je remercie notre cabinet d'expertise comptable pour son travail et les conseils qu'il nous prodigue, ainsi que la Trésorière Générale Adjointe Susan JOHNSON-RIVIERE pour son efficace collaboration.

Je remercie notre commissaire aux comptes qui, comme chaque année, vérifie les comptes du Syndicat.

Je remercie le personnel administratif pour son travail effectué tout au long de l'année, sa patience parfois.

Je vais passer à présent à la lecture des comptes.

COMPTE DE RESULTAT

1/ Les produits d'exploitation d'un montant de 1 826 258 € se décomposent comme suit :

• Bulletins, Cotisations	69 882 €
• Assurance Protection Juridique	18 300 €
• Autres services	21 824 €
• Entrées et invitations	216 907 €
• Emplacements	1 288 750 €
• Recette d'Electricité	81 624 €
• Droits d'Admission	20 775 €
• Ventes diverses	5 576 €
• Frais de dossier	0 €
• Autres produits	63 362 €
• Subvention d'exploitation	38 754 €
• Rétrocession DSP Perpignan	19 680 €
• Autres produits d'exploitation	0 €
• Produits financiers	619 €
• Produits Exceptionnels : comme les années précédentes, l'essentiel des produits exceptionnels pour l'année 2023 d'un montant de 62 436 € provient de l'APCDNA, contre 43 046 € pour 2022.	

2/ Les charges d'exploitation totales s'élèvent à 1 771 418 €. Les charges 2022 étaient de 1 637 629 €, soit une augmentation d'un montant de 133 789 €.

Parmi les charges les plus importantes :

Les charges courantes (Marchandises, Consommation, Locations, Entretien, Prime d'assurances, Honoraires, Publicité, Déplacement, Missions, Frais de communication et Autres services) s'élèvent à 1 553 149 €. Les charges 2022 étaient de 1 464 257 €, soit une augmentation d'un montant de 88 892 €.

Les impôts et taxes ont augmenté de 1 655 € (6 174 € en 2023 contre 4 519 € en 2022).

Les charges de personnel s'élevant à 150 581 € contre 119 294 € en 2022. Cette augmentation de rémunération s'accompagne d'une augmentation des charges sociales, celle-ci s'élève à 44 643 € en 2023 contre 38 212 € en 2022, soit 6 431 € de variation.

La dotation aux amortissements a augmenté en 2023, 7 927 € contre 7 881 € en 2022.

Les autres charges s'élèvent à 5 674 €.

Pour cette année 2023, un bénéfice d'un montant de 88 379 € a été dégagé.

BILAN DU SNCAO

A l'actif :

Les postes d'actifs présentent quelques petites différences dues à la fluctuation normale d'un exercice sur l'autre.

Les marchandises en stock s'élèvent à un montant total de 13 090 € contre 16 360 € en 2022.

Le poste client s'élève à 28 519 € net de provisions contre 57 302 € en 2022.

Les autres créances s'élèvent à 228 618 €, dont le litige avec « Exterion Médias » d'un montant de 50 009 € et celui avec « DLM » d'un montant de 150 000 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 30 550 €. Les disponibilités s'élèvent à 590 823 € en fin d'exercice.

Les charges constatées d'avance passent de 14 014 € à 7 461 €. Elles expriment les sommes déjà réglées en 2023 concernant l'exercice 2024.

Au passif :

Le montant total des fonds propres augmentés des provisions pour charges est plus élevé en 2023 qu'en 2022, avec 429 338 € en 2023 contre 340 960 € en 2022 (compte tenu du résultat positif enregistré).

Pour les postes recettes perçues d'avance, le montant s'élève à 21 052 € contre 14 325 € en 2022.

Les dettes passent de 672 877 à 487 703 €. A noter l'existence du prêt PGE dont le solde est de 283 819 € au 31/12/2023.

En conclusion :

Un bénéfice d'un montant de 88 379 € a été constaté pour 2023 contre un bénéfice de 87 174 € en 2022.

Ce bénéfice s'explique notamment par la politique de réduction des coûts mise en place par le syndicat.

Les mentions du litige avec notre ancien agent de publicité figurent dans l'annexe des comptes.

- Le litige avec Exterion Media : par décision de la Cour d'Appel de Versailles, le SNCAO-GA a versé la somme de 50 008 € à la CARPA. La Cour ne s'étant pas encore prononcé sur le fond. L'affaire suit son cours.

- Le litige avec le prestataire DLM : par arrêt de la Cour de cassation du 04/10/2023, le jugement précédent en appel en faveur de la partie adverse a été cassé. La provision de 150 000 €, correspondant au montant versé de 155 000 €, est maintenue dans l'attente de la suite de la procédure.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la lecture du rapport financier 2023.

Bernard ROUFLAY
Trésorier Général du SNCAO-GA